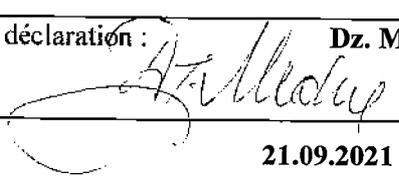


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a déjà communiqué une notification de refus provisoire total ou partiel et, toutes les procédures devant l'Office étant achevées, la protection est à présent accordée pour une partie ou la totalité des produits ou services. (Pour confirmer un refus total, veuillez utiliser le formulaire type n° 6.)

| | |
|------|---|
| I. | Office qui envoie la déclaration : OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE Téléphone 371 67099605 7/70, Citadeles iela Télécopie 371 67099650 LV 1010, Rīga LETTONIE |
| II. | Numéro de l'enregistrement international : 951 413A |
| III. | Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Tovarystvo z obmezheniou vidpovidalnistiu "OLIMP-CONSALT" (UA) prospekt Peremohy, bud. 54-A Kyiv 03680 (UA) |
| IV. | <input type="checkbox"/> Protection pour tous les produits et/ou services <i>(Cocher cette case si une notification de refus provisoire a précédemment été communiquée mais que, finalement, la protection est accordée pour <u>tous</u> les produits ou services.)</i> Toutes les procédures devant l'Office sont achevées ; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18ter.2)i)). <input checked="" type="checkbox"/> Protection pour une partie seulement des produits et/ou services : 33 classe, boissons alcooliques, à savoir vodka Toutes les procédures devant l'Office sont achevées ; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2) ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire) : |
| V. | Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : Dz. Medne  |
| VI. | Date : 21.09.2021 |